



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EMPLOI
MOBILITE CONTRACTUEL

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés avant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2010

DELIBERATION D20100070

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EMPLOI MOBILITE
CONTRACTUEL**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil municipal a créé un poste de conseiller emploi mobilité relevant du cadre d'emplois des attachés.

Ce poste a fait l'objet d'une publicité et plusieurs candidatures ont pu être examinées et faire l'objet d'entretiens avec un jury de recrutement. Cependant, aucune candidature statutaire n'a pu être retenue. Le jury a donc porté son choix sur un postulant non fonctionnaire de formation supérieure en psychologie du travail avec une pratique reconnue en ressources humaines, dans le champ de l'écoute et l'accompagnement en orientation professionnelle.

Dans ce cadre, et conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter, sous contrat, le chargé de recrutement et mobilité.

Pour tenir compte de l'expérience du candidat retenu et de son niveau de formation, il est également proposé de rémunérer cet emploi sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un conseiller emploi mobilité contractuel.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON